Banque de Tahiti

Ordre de virement permanent local en XPF

AV0 : [IAV] XPF BT/BT
[MAV] XPF BT/Banques confrères

N° d'opération

Donneur d'ordre

XPF (Devise) RIB 1 2 2 3 9 (Code Banque) 0 0 0 (Code guichet) (N° de compte) (Clé)

Intitulé du compte

Bénéficiaire

XPF (Devise) RIB 1 2 2 3 9 (Code Banque[1]) 0 0 0 0 1 (Code guichet) 1 3 5 3 4 9 0 1 0 0 0 (N° de compte) 6 6 (Clé)

Intitulé du compte CONFEDERATION SYND A TIA I MUA

[1] *Codes banques : 12239 Banque de Tahiti - 12149 Banque de Polynésie - 17469 Socredo - 14168 CCP - 10 Trésor*

Message

Montant en chiffres XPF 1000 F CFP

Montant en lettres Mille francs CFP

Périodicité ☒ Mensuelle ☐ Trimestrielle ☐ Semestrielle ☐ Annuelle

1ère échéance

Dernière échéance

"Je reconnais avoir été informé :

• de la perception de la commission forfaitaire telle que précisée dans le tableau des conditions générales applicables aux particuliers et aux professionnels ;

• que la provision correspondante au virement doit figurer sur mon compte au moins deux jours ouvrés avant l'échéance ;

• qu'en l'absence de provision à l'échéance, le virement ne sera pas effectué ;

A

Le

Signature

Février 2005